

INSEE-Paris 27 au 30 Janvier 1981

CHOMAGE, SOUS EMPLOI

ET ACTIVITES MARGINALES

DANS LES ENQUETES SUR

L'EMPLOI EN TUNISIE

Abdesselem KAMOUN

Directeur Général de l'Institut National de la Statistique

Sous-directeur des Statistiques Sociales à 1ºI.N.

O.R.S.T.O.M.

M'hamed AYED

Fonds Documentaire

10: 1983

Cote P

Date 1 29 DCT. 1982

Jacques CHARMES

Economiste ORSTOM auprès de l'I.N.S

Il est relativement simple de classer une personne ayant un emploi stable et/ou salarié dans la branche de la population active occupée qui lui convient. De même, un individu qui a perdu son travail et en recherche un, ou encore un jeune à la recherche de son premier emploi, se classent sans problème dans la catégorie des chômeurs. Il est également simple, encore que cela soit moins évident et plus sujet à controverses, d'intégrer les enfants en deça d'un certain âge, et les vieillards au delà d'un autre âge, dans la population inactive.

Rappeler ces évidences n'a pour but que de souligner qu'entre ces trois pôles de simplicité absolue, îl existe une multiplicité de situations plus ou moins floues. Mais alors que cette multiplicité n'est que diversité et ne constitue qu'un simple épîphénomène dans les sociétés industrialisées à économie de marché (1), cette multiplicité peut être multitude et constituer une frange très importante sinon prépondérante de la population active dans les sociétés du Tiers Monde.

Ainsi, sur les marchés du travail organisés, les statistiques des bureaux de placement et les statistiques d'entreprises peuvent-elles suffire à éclairer les problèmes du chômage et de l'emploi, même si les enquêtes auprès des ménages n'y ont pas seulement pour rôle de mieux appréhender les comportements des personnes à la recherche d'un emploi, mais visent aussi à donner une îdée de l'évolution des structures de la population active durant les périodes intercensitaires.

En revanche, lorsque les marchés du travail sont plus ou moins segmentés et fonctionnent de façons diverses et spécifiques, ce sont les enquêtes auprès des ménages qui priment, et c'est d'elles que l'on attend une vision compréhensive et globale du phénomène, tant il est vrai que les statistiques des bureaux de placement sont alors dénuées de signification (2) et que les enquêtes auprès des entreprises se limitent en général au secteur moderne, sauf à lancer des Recensements d'Etablissements dont l'intérêt est à souligner mais qui laissent tout de même de côté le travail à domicile ou itinérant, et bien entendu l'Agriculture.

<sup>(1) -</sup> Encore que dans ces sociétés en proie à la crise, on voie se développer rapidement et de façon incontrôlée des formes d'activités non structurées, travail clandestin, au noir, travail à domicile, etc ... devant lesquelles les statisticien se trouve désarme,

<sup>(2) -</sup> du moins du point de vue global qui nous intéresse igi.

<sup>(3) -</sup> La Tunisie est l'un des rares pays du Tiers Monde, à s'être lancé en 1976, et avec bonheur, dans une telle opération. Les résultats en ont été si prometteurs qur l'opération est en cours de rénouvel lement en 1981.

Or paradogalement, c'est dans le domaine des statistiques d'entreprises qu'ontété consentis le plus d'efforts dans les années récentes en vue d'adapter les concepts et méthodes à des situations spécifiques bien différentes de celles dans lesquelles ils avaient pris naissance et pour lesquelles ils étaient couramment utilisés.

Les résultats tirés des premières enquêtes sur l'emploi lancées dans le Tiers Monde firent en effet apparaître des taux de chômage bien inférieurs à ce que l'on attendait généralement compte tenu de ce que l'on savait des condîtions économiques ambiantes, caractéristiques du sous-développement. C'est qu'en réalité les situations de non emploi (autrement dit de chômage) sont finalement rares (si l'on s'en tient bien sûr à l'acception classique du concept) et concernent surtout les jeunes, dans ces pays où l'indemnisation de ces situations n'est pas de mise et où la lutte pour la vie, et même la survie, garde une signification bien réelle. Cette lutte, qui se traduit pour un bon nombre par une recherche de tous les instants du revenu quotidien nécessaire à la satisfaction des besoins essentiels, mêle intimement, et sans qu'il soit toujours possible de les distinguer clairement, la recherche du travail et le travail rémunérateur lui-même, fragmentés à l'extrême.

C'est pour tenter de comprendre de telles situations où de fortes demandes d'emplois coexistent avec de faibles taux de chômage que l'on forgea le concept de secteur non structuré ou informel (1) et que les recherches s'engoufrèrent dans ce créneau des statistiques d'entreprises (ou plutôt d'activîtés). Cette voie permit de démontrer que le secteur non structuré jouait un rôle très important dans l'emploi global, et même dans la formation du PIB (2), mais elle ne permettait pas d'élucider certaines énigmes du fonctionnement du marché du travail et de l'étude des niveaux de vie que seules les enquêtes auprès des ménages pouvaient faire progresser.

<sup>(1) -</sup> C'est précisèment à l'occasion des travaux entrepris par le Bureau International du Travail dans le cadre du Programme Mondial de l'Emploi que cette terminologie fut lancée, avec le succés que l'on sait.

<sup>(2) -</sup> Le système d'enquêtes trés élaboré qu'a lancé l'INS dans ce domaine a permis de démontrer que les activités non structurées représentaient près de 40 % de l'emploi non agricole et que leur prise en compte nécessiterait une réévaluation de près de 10 % du PiB:

Or, dans ce domaine des enquêtes auprés des ménages, l'effort d'adaptation et d'amélioration n'en est encore qu'à des balbutiements (1), mais ici et là, des démarches empiriques sont tentées, et les enquêtes sur l'emploi en Tunisie en sont un exemple.

Tout ce qui précède tend en effet à prouver que le statisticien, dans sa démarche qui consiste à classer les individus dans des nomenclaetures, des typologies de structures, de comportements ou de situations, se doit d'approfondir avant toute chose sa connaissance de la réalité sociale, en vue d'une meilleure adaptation des concepts et méthodes aux phénomènes qu'ils sont censés permettre d'appréhender.

Et nous voudrions montrer, à travers les diverses enquêtes sur l'emploi menées en Tunisie, comment la démarche expérimentale du statisticien a été à la fois une illustration de cette affirmation, et aussi le point de départ d'un approfondissement de la connaissance des comportements de certains groupes sociaux.

<sup>(1) -</sup> Une notation particulière doit être accordée au groupe de repherche AMIRA (Amélioration des Méthodes d'investigation en milieu Informel et Rural Africain) qui a procédé à une réflexion critique sur les enquêtes auprès des ménages menées en Afrique depuis les Indépendances. Mais jusqu'à présent ces réflexions n'ont pas réellement débouché sur des applications pratiques dans ce domaine. Les présentes journées d'études pourraient constituer une occasion d'application : C'est tout au moins un souhait que l'on peut formuler.

# I - <u>Les caractéristiques de l'emploi en Tunisie</u>, et <u>la connaissance</u> que l'on en avait par les Recensements de Population.

Dans un pays où plus de 50 % de la population a moins de 20 ans, où plus de 40 % de la population vit directement de l'Agriculture, où près de 40 % de la population active travaille dans l'Agriculture et près de 40 % de la population active non agricole travaille dans le secteur non structuré, c'est-à-dire finalement dans un pays où près de 2/3 de la population active travaille dans des secteurs par nature réfractaires à l'appréhension statistique, il est évident que l'emploi se caractérise par des traits spécifiques dont la prise en compte préalable est indispensable à la mesure du phénomène.

Et tout d'abord, l'extrême jeunesse de la population incline le statisticien à fixer la limite inférieure de la population d'âge actif à 10 ans, même si les statistiques officielles ne retiennent en dernier lieu que les actifs de 15 ans et plus.

Ensuite, et comme conséquences des grands traits que nous venons de tracer, trois spécificités peuvent caractériser une fraction importante de l'emploi en Tunisie : la polyvalence, la non permanence, et la marginalité.

La polyvalence se traduit par des changements de branches d'activité, ou des changements de statuts, ou encore des changements d'employeurs, et même assez fréquemment par une simultanéité de ces trois types de changements, au cours d'une année.

Cette polyvalence est évidemment liée au caractère principalement agricole de l'économie tunisienne, à la saisonnalité des travaux agricoles et des activités qui en sont dépendantes (industries agricoles et alimentaires), et au sous-emploi de la main d'oeuvre dans ce secteur. C'est ainsi qu'un certain nombre de petits exploitants agricoles peuvent se retrouver salariés agricoles (changement de statut); ou encore que des salariés agricoles vont se faire embaucher en grand nombre sur des chantiers saisonniers de l'industrie du Bâtiment et des Travaux Publics (changement de branche).

Mais pour être une caractéristique importante de la maind'oeuvre agricole, la polyvalence n'en est pas une caractéristique exclusive : Le secteur non structure urbain emploie lui aussi de nombreux ouvriers à la tâche, passant d'un employeur à l'autre, et exerçant parfois une activité indépendante dans la même branche ou dans d'autres branches. On trouve même des polyvalences simultanées = c'est le cas par exemple des salariés qui exercent une petite activité artisanale ou commerciale en dehors des horaires officiels. Il y aurait là, pourraiton dire, une situation de sur emploi.

Mais, à cette exception près, la polyvalence est généralement un signe de sous-emploi, et pose le problème de la détermination de l'activité principale.

La non permanence est une caractéristique à la fois plus déterminante et plus large du sous emploi, car toute la main-d'oeuvremon permanente ne peut pas ou ne veut pas toujours trouver à s'employer de façon polyvalente. Et la question du sous emploi bute dans le premier cas sur le problème du chômage, et dans le second cas elle se heurte au critère du revenu ou des besoins.

La non permanence de l'emploi concerne la plupart des situations typiques décrites pour définir la polyvalence.

Contrairement aux deux caractéristiques précèdentes qui touchent les actifs occupés, <u>la marginalité</u> de l'activité concerne les inactifs, et secondairement les actifs inoccupés.

Le travail fourni par certaines catégories d'inactifs pose en effet un problème au statisticien et au comptable national.

Ces catégories recouvrent principalement les femmes au foyer, mais pas uniquement, et l'on sait par exemple que nombre d'artisans et d'agriculteurs restent actifs jusqu'à l'heure de leur mort ou de leur invalidité.

Pour ce qui est des femmes au foyer, elles constituent une catégorie du statisticien qui dénie à cette main-d'oeuvre toute participation à la formation du Produit National, et s'il ne s'agit pas ici, dans le contexte tunisien, de reprendre une discussion sur l'opportunité d'une comptabilisation des travaux ménagers, il convient tout de même d'admettre que certaines femmes, parceque ne touchant pas de rémunérations directes, ont tendance à se déclarer spontanément "au foyer", alors que leur participation à l'exploitation agricole ou à des travaux artisanaux à domicile (tissage, confection, etc...) dépasse parfois de beaucoup le temps de travail de certains aide-familiaux qui, à l'inverse, ont répugné à se déclarer spontanément inactifs.

Or, toutes ces caractéristiques de l'emploi, et en particulier ce problème des activités marginales des femmes au foyer étaient déjà plus ou moins bien connues de façon intuitive, et les seules sources de données sur l'emploi auprès des ménages disponibles antérieurement à 1976, c'est-à-dire les Recensements de Population, avaient essayé de les éclairer avec les moyens qui étaient à leur portée.

C'est ainsi que dans les Recensements de Population de 1956 et 1966, la plupart des femmes et filles d'exploitants agricòles s'étaient retrouvées comme femmes au foyer, en raison de la manière dont avait été posée la question. Dans l'interprétation des résultats de 1956, on transforma d'office toutes ces femmes au foyer du milieu rural en autant d'aidesfamiliales. Alors qu'en 1966, le redressement fut plus restrictif, ayant été opéré sur la base des résultats d'une enquête sur les structures agricoles. Du coup, il devenait délicat de faire des hypothèses sur l'évolution des effectifs de ces catégories.

Dans le Recensement de 1975, et en tenant compte des deux expériences antérieures, les instructions aux agents recenseurs avaient prévu de poser aux femmes au foyer une question complémentaire (non consignée sur le questionnaire) permettant de préciser s'il convenait éventuellement de ranger ces femmes dans la catégorie d'aide-familiales. De ce fait nombre de femmes en milieu rural vinrent alimenter la population active de la branche "Agriculture" mais aussi de la branche "Textile-Confection".

Une nouvelle distorsion était ainsi introduite et c'est là une des raisons pour lesquelles, lorsqu'en 1976 fut décidé le lancement d'une enquête sur l'emploi, au delà des objectifs classiques de toute enquête de ce genre, l'une des questions auxquellès il est cherché à répondre est celle de l'élucidation et du réglement de ces "pulsations" de la population active et inactive féminine (1).

<sup>(1) -</sup> Pulsations dont les utilisateurs et commentateurs macro-économistes ne se préoccupent généralement pas, et à tort puisque ces hésitations méthodologiques et conceptuelles renferment laréalité du phénomène.

Par ailleurs, le Recensement de 1975 s'était efforcé de réaliser un premier approfondissement des concepts de polyvalence, de non permanence et de marginalité en distinguant plusieurs "rythmes" d'emploi : Permanent avec le même employeur, permanent avec plusieurs employeurs, saisonnier, occasionnel, à temps partiel.

A partir de 1976, et surtout de 1977, l'enquête emploi allait s'engager résolument dans cette voie que le Recensement - opération extrêmement lourde par nature - n'avait pu qu'effleurer.

x x

X

#### II. - LES ENQUETES SUR L'EMPLOI EN TUNISIE :

#### 1) METHODOLOGIE (1)

Cette enquête qui a pour but de connaître l'importance et l'évolution :

- de la population totale et de la population active
- des structures socio-professionnelles de la population active
- du sous emploi
- du chômage

Est faite auprès des ménages en prenant en considération tous les membres qu'ils soient résidents présents ou résidents absents.

## a - Constitution de l'échantillon :

Dans le cas de cette enquête, le choix d'un échantillon aréolaire s'impose. Le découpage en aires de tout le territoire national étant une opération longue et onéreuse, il s'est révélé opportun de s'appuyer sur le découpage établi par l'I.N.S., pour les besoins du Recensement Général de la Population de 1975.

La constitution des aires-échantillons est différente selon qu'il s'agit du milieu urbain ou du milieu rural.

## b - Plan de sondage

Deux plans de sondage ont été établis ; l'un concerne le milieu urbain, l'autre le milieu rural.

Le Plan de sondage dans le milieu urbain est à deux degrés : au premier degré de sondage est tiré un échantillon de districts avec des probabilités proportionnelles au nombre de ménages. Les districts étant prélablement stratifiés en fonction des limites régionales, de la taille des communes, et du type d'habitat.

<u>au second degré</u> est tiré un échantillon de grappes avec des probabilités égales (chaque district-échantillon est découpé en 3 grappes homogènes du point de vue nombre de ménages).

Dans le milieu rural, deux plans de sondage ont été établis ; l'un concerne les zones naturelles éparses, l'autre les agglomérations non communales.

<sup>(1)</sup> Pour plus de détails sur la méthodologie de cette enquête, le lecteur est prié de se reporter à la note décrivant la méthode d'enquête.

<u>Dans les zones naturelles éparses</u> le plan de sondage est à deux degrés :

<u>au premier degré</u> de sondage, est tiré un échantillon de zones naturelles éparses avec des probabilités proportionnelles au nombre de ménages dénombrés lors du Recensement de 1975. Chaque zone naturelle-échantillon a été découpée à son tour en grappes de 60 ménages à l'aide de photos aériennes.

<u>au second degré</u> de sondage, est tiré au hasard une grappe dans chaque zone naturelle éparse-échantillon.

Dans les agglomérations non communales le plan de sondage est également à deux degrés :

<u>au premier degré</u> de sondage, est tiré un échantillon d'agglomérations avec des probabilités proportionnelles au nombre de ménages dénombrés lors du Recensement de 1975. Chaque agglomération-échantillon a été découpée à son tour en grappes de 60 ménages.

<u>au second degré</u> de sondage est tiré au hasard, une grappe dans chaque agglomération - échantillon avec des probabilités égales.

## c - Taille de l'échantillon :

Pour les enquêtes de 1976, 1977 et 1978, la taille de l'échantillon était de 15 000 ménages, soit un taux de sondage de 1/60 en milieu urbain et de 1/100 en milieu rural.

- En 1980, on a augmenté la taille de l'échantillon (60.000 ménages répartis entre 30.000 ménages en milieu urbain et 30.000 ménages en milieu rural, soit un taux de sondage de 1/20), afin d'assurer une représentativité au niveau régional.

#### d - Renouvellement de l'échantillon :

L'enquête sur l'emploi étant appelée à être réalisée tous les ans, il est apparu utile, pour ne pas interroger les mêmes ménages et pour s'assurer de la représentativité de l'échantillon, de trouver une formule permettant de renouveler l'échantillon d'une enquête sur l'autre. Aussi at-on révu le renouvellement par tiers de l'échantillon.

# 2) - Présentation du questionnaire :

En plus des caractéristiques démographiques et sociales qui concernent tous les individus de la population, la feuille ménage prévoit une question relative au type d'activité pour toutes les personnes âgées de 15 ans et plus.

Toutefois si l'âge actif retenu est de 15 ans, les jeunes âgés entre 10 et 14 ans n'ont pas pour autant été négligés, au contraîre, et l'on a cherché à cerner leur activité afin de donner un éclairage sur leur occupation (cf.module jeune de la feuille ménage).

La question concernant le type d'activité permet de classer la population d'âge actif en deux catégories : les actifs et les inactifs : la catégorie des actifs est formée de toutes les personnes qui se sont déclarées spontanément actives occupées ou actives non occupées. Quant à la catégorie des inactifs, elle est composée de tous les individus qui se sont déclarés spontanément inactifs (c'est-à-dire femmes au foyer, étudiants ou élèves, retraités, vieillards et infirmes).

Ce classement permet de renvoyer chacune des catégories mentionnées à un type de questionnaire approprié afin de dégager les actifs marginaux, à la fois parmi les actifs et les inactifs. En effet, on remarque que même parmi les actifs on rencontre toute une catégorie de personnes fort nombreuses qui travaillent par intermittence et pour des périodes généralement de courte durée selon les possibilités offertes par le marché de travail, ces personnes posent déjà un problème quant à leur classification ; sont-elles occupées ? sont-elles sous-employées ou sont-elles en chômage ou simplement actives marginales ?

Par ailleurs, à l'intérieur de la catégorie des inactifs, les femmes au foyer qui constituent l'essentiel de cette catégorie ne se déclarent pas spontanément actives bien qu'elles s'adonnent à une activité. Ceci nous a poussés à poser d'autres questions complémentaires dans le but de mieux approcher leur degré d'activité et leur éventuelle disponibilité sur le marché de l'emploi.

C'est ainsi que les questionnaires "actif" et "inactif" ont été conçu compte tenu des caractéristiques propres à chaque catégorie ; les actifs aussi bien que les inactifs ont fait l'objet d'un traitement spécial que nous allons exposer maintenant.

#### A - Traitement des actifs :

Le questionnaire comporte 5 parties :

- Emploi du temps.
- activité principale (branche d'activité, profession et statut dans la profession).
- module aide familial.
- module salarié.
- module recherche d'un emploi.

# a) - Liemploi du temps a pour objet de saisir :

- le chômage.
- la polyvalence de l'activité.
- le sous emploi.

Ces caractéristiques ne sont pas faciles à cerner à partir de la seule déclaration de l'enquêté. D'où la nécessité de suivre l'activité de l'individu à partir d'un emploi du temps journalier couvrant la semaine et d'un emploi du temps hebdomadaire couvrant le mois précédant l'enquête.

### i) - Analyse du chômage:

5e

80

7e

TOTAL

Chaque personne classée "actif occupé" ou "actif non occupé" est appelée à indiquer jour après jour ce qu'elle a fait durant la semaine de référence. Si l'intéressé n'a pas travaillé un jour pour autre cause que maladie ou congé, il doit mentionner que ce jour a été effectivement chômé dans la colonne réservée à cet effet (voir tableau 1).

		dans la co	olonne rés	ervée à c	et effet	(voir tab	oleau 1).	
	T. EMPL	OI DU T	emps	,	الاوقنات	سندول	e a	6 0 8 6 5
4 4	**********	~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~ ~		<b>ବର୍ଷ ନ୍ୟ ଉତ୍</b> ଷକ୍	<b>ಀ</b> ಆತ∙೩೩೩೮	3 G G G G G G G G G G G G G G G G G G G	. % 4 5 4 5 5 5 5	2 4 A
Nbre	d'heures trav	aillées par	· jour		ل يوم خلال	تالعمل في ك	تبلد ماءًا	ا بيـن
dura	nt la semaine	précedente	selon	•	لفسسسا ط	 نصمت لسسوع أ	سوءالسابق ع	
lan	ature de l'act	ivitē	Y					THE PARTY OF THE P
and constraints	والبيدوم الما			سرع النشسية			ون سُمُّل ا	
Jour précedent			Acti	<u>vité exe</u> rcé	se Journee non travail g			
المرت	le jour	فسسانح	عرف أو ناشط مستقل فسي ناللاسي	اجسير ا	معين   طائلسي	ِ ناشط بي - حالة نئوس	راحد اسبرية	يوم بطالة ا Jour sans !!
ang ang	ex.jeudi	ex. agricole	غير الفلاحسة employeur ou in	i salarië id salarië	alde Famil	Apprenti	congé repos ou maladie	travail 5
1	2	AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE	CONTRACTOR DESCRIPTION	5	C C	ALLEGATION TO THE PROPERTY OF THE PROPERTY OF	6 (4)	9 (*) [
1er	٠						Policina process	
?e.::		-			,		Application of the control of the co	AND THE PARTY OF T
3.00	##C. (Bibar Calaba and Annie Calaba Calaba and Annie Cala	And the second section of the second section of the second section of the second section of the				**************************************		
фС				and the state of t	And a second control of Philosophy and analysis of the second control of the second cont	and the state of t		

No Or

Exp.Ag.

E. Ind.

SAL

Aid.Fa.

Λpp

Ċ.M.

\*

1J.S.T.

On procède de cette manière jour par jour pour la semaine précédant l'enquête. A partir de là, il est possible de fixer un seuil significatif pour la mesure du chômage; ainsi toute personne âgée de 15 ans et plus, n'ayant pas travaillé la semaine précédant l'enquête pour autre cause que maladie ou congé a été considérée comme chômeur potentiel.

Telle est donc la définition du chômage adoptée par l'enquête.

Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité de faire varier le seuil de 7 à 1 jour. Mais il faut souligner que l'enquête de 1978 a fait apparaître un écart très faible ne dépassant/3 % entre les deux évaluations extrêmes du nombre des chômeurs.

Il faut remarquer ici que la journée de travail retenue dans la définition peut n'être constituée que d'une heure seulement. L'emploi du temps a néanmoins relevé le nombre d'heures effectuées chaque jour, ce qui a permis de déterminer le caractère marginal de certains actifs travaillant moins de 15 heures par semaine, et de calculer la durée moyenne de la semaine de travail.

#### ii - Analyse de la polyvalence de l'activité:

La multiplicité des activités et l'existence de personnes "polyvalentes" conduisent à se demander quels sont les critères qu'il convient
de prendre en considération pour parvenir à déterminer l'activité principale d'une personne. Il est difficile de se fier à la déclaration spontanée pour déterminer l'activité principale de la personne, car celle-ci
peut avoir tendance à retenir l'activité qui lui procure le maximum de
revenu. Alors que, par le relevé de l'emploi du temps, l'enquête cherche
à déterminer l'activité principale comme étant celle à laquelle l'individu
consacre la majeure partie de son temps.

La méthode retenue a consisté à relever la répartition des jours travaillés selon la nature de l'activité dans les 4 semaines qui précédent l'enquête. En d'autres termes, toute personne enquêtée est appelée à indiquer le nombre de jours travaillés en tant qu'exploîtant agricole, employeur ou indépendant, salarié, aide-familial, apprenti, ainsi que le nombre de jours non travaillés pour cause de maladie ou congé, et pour cause de chômage (cf.tableau n°2).

Basiquez le nombre de journées travail. les chaque semaine au cours du mois présedent selon la nature de l'activité 2. بين عدد ايام العمل كل اسبوع خسلال الشهو المسابق حسب نسوء النشساط .

,	Princip directly for the microsoft	Journées d	بائنسر حسب نوم ا do tr:vail affi	ون همال		. EEE		
مرتبة الاستسوع السابق ليوم البحث Pang da la samatna	en. agricole	مرفاو ناشط محقل فسري غير الفلاحسة employeur ou Independant	7	معين طئلسسي alde Famil.	نا شط في	اراحة اسبوعة اورخصة مرص اورخصة مرص congé repos ou maladie	ايام بطالة	£.
i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	2	3	A	5	8	, 7	8	Name of the last
ier Semeine .	1.				,			- L
الاسمسوع النا لسي .'Zem Semaine			When the surface, have the company to the surgest of surgest to the surgest to			,	COLOR STATE	S-ROTHER STATE
الاسبوع الطالسات Jama Semaine			THE PROPERTY AND THE PARTY OF T	or all more errors and analyse of the state of the parties of			THE STATE OF THE S	ethen weeds
الاستوع الرابع Assa Semaine					-			\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\
Part Vigen					recorder and	ALTERNATION OF THE STATE OF	THE REPORT OF THE PROPERTY OF	2500000000

Mais il se peut que les 4 semaines décrites dans le tableau cidessus soient exceptionnelles et ne soient pas représentatives sur l'année Pour combler cette lacune, une question supplémentaire avait été posée dans les enquêtes 1976 et 1977, visant à demander si l'activité principale ressortant du tableau correspondait bien à l'activité principale habituelle. En cas de réponse négative, il était demandé à l'enquêté de se classer dans l'une des 5 catégories, en fonction de son activité habituelle.

Cette façon de procéder a été abandonnée à partir de l'enquête 1978, car on s'était rendu compte que l'activité principale dégagée à partir de l'emploi du temps correspondait à l'activité habituelle dans une proportion dépassant 90 %:

Il y a lieu de signal er que cet emploi du temps ne permet pas s'envisager la polyvalence dans un sens large, mais seulement par le biais des 5 activités mentionnées (exploitant agricole, employeur ou indépendant salarié, aide-familial, apprenti) (1). Le choix de ces 5 catégories a été dicté par la nécessité de fermer le questionnaire, en fonction de la préde minance de certains types de polyvalences : petit exploitant agricole / salarié, salarié agricole / salarié non agricole, indépendant / salarié.

Cette dernière catégorie des apprentis n'a pas pour objectif d'édudier la polyvalence des apprentis, mais simplement de classer l'ensemble de la population active.

## iii - Analyse du sous-emploi :

Dans l'emploi du temps établi il faut remarquer à nouveau que la journée travaillée peut ne correspondre qu'à une houre seulement de travail effectif et qu'elle peut ne pas correspondre à un travail réel, notamment pour les exploitants agricoles : en effet, la seule présence sur l'exploitation est suffisante pour que la personne se déclare comme ayant réellement travaillé ; la détermination du degré d'intensité du travail étant laissée à son initiative. Il ne pouvait être question d'assimiler cette approche à une enquête sur les temps de travaux. Néanmoins, dans l'emploi du temps hebdomadaire, le nombre d'heures effectivement travaillées a été relevé.

En tout état de cause, la mesure du sous emploi en milieu rural doit être interprêtée avec beaucoup de précautions, étant donné que l'enquête n'a pas cherché à cerner le sous-emploi invisible, c'est-à-dire celui qui se définit par la faiblesse de la productivité, corrélative à une couverture jugée suffisante des besoins : Bien que ne déployant aucune activité pendant une partie de l'année, certains exploitants agricoles ne cherchent pas à travailler en dehors de leurs exploitations; Ces personnes se sont déclarées dans l'enquête pleinement occupées.

A cette réserve près, l'enquête permet d'appréhender le sousemploi à partir de deux critères différents et complémentaires :

- le nombre de jours travaillés durant les 4 semaines précédant l'enquête.
- la nombre d'heures travaillées pendant la semaine de référence.

Dans l'exploitation des résultats, l'enquête n'a fixé aucun seuil permettant de définir de façon catégorique le sous-emploi, mais elle a permis d'analyser la façon dont les actifs se répartissent selon le nombre de jours travaillés (1) durant les 4 semaines : moins de 5 jours, 5 à 9 jours 10 à 14 jours, 15 à 19 jours, 20 à 28 jours. La fixation du seuil peut être ainsi variable, et dépendre du statut dans la profession : Ainsi, les patrons et les apprentis ont été considérés comme pleinement occupés, quelque soit le nombre de jours travaillés.

Le sous-emploi des aide-familiaux a fait entrer en ligne de compte le nombre d'heures travaillées : ceux qui travaillent de façon régulière et à plein temps (2) ont été traités de la même façon que les indépendants et les salariés (en fonction du nombre de jours travaillés) ; les autres c'est-à-dire ceux qui travaillent à temps partiel (régulièrement ou occasionnellement), ont été traités en fonction du nombre d'heures travaillées durant la semaine de référence (moins de 15 heures, 15 à 30, 30 et plus).

<sup>(1) -</sup> Y compris les jours de congé - maladie.

<sup>(2)</sup> most mayort in a dumodule will a facility

# b) - L'activité principale :

Pour chaque personne active, des questions ont été posées sur la branche d'activité de l'entreprise dans laquelle elle travaille, sa profession, son statut dans la profession. La question du statut dans la profession n'est pas aussi simple qu'il y semble à première vue, et une confusion toujours possible entre salariés et indépendants peut rendre aléatoires des comparaisons d'une année à l'autre ou même des conclusions trop strictes sur une même année. Ainsi par exemple les femmes qui tissent des tapis à domicile pour le compte de l'Office de l'Artisanat doivent-elles plutôt être rattachées au statut de salarié ou bien au statut d'indépendant à domicile? De la même façon les tâcherons du Bâtiment (maçons, peintres, plombiers, etc.. sont-îls des indépendants ambulants ou des salariés avec des ménages employeur multiples ?

Pour l'enquête, il a été décidé de considérer trois types d'indépendants (avec local, à domicile, et ambulant). Pour ces deux dernières catégories, ont été considérés comme indépendants véritables, seulement ceux qui engagent un capital (métier à tisser, outillage, etc ...).

Par aîlleurs, on a cherché à appréhender l'adéquation entre formation et emploi en posant une question d'opinion sur ce sujet. (question 4 du module "Activité principale"). D'autre part, une question a été posée sur l'activité antérieure, permettant de saisir l'insertion et la mobilité professionnelle.

A partir du statut dans la profession, les individus classés aide-familiaux et salariés, sont orientés vers des modules spécifiques, et les îndividus n'ayant pas travaillé le jour précédent pour autre cause que maladie ou congé sont orientés vers le module "Recherche d'un emploi".

# c) Le Module Aide-Familial:

Le statut d'aide familial reste relativement important en Tunisie, surtout en milieu rural; l'enquête emploi de 1977 a dénombré 210.000 aides-familiaux soit 10,9 % du total des actifs, et si l'on tient compte des actifs marginaux dont la majorité s'adonnent à une activité dans le cadre familial, l'effectif des aides-familiaux passerait alors à 476.000, soit plus du quart de la population active totale.

Ceci nous a amenés à opter pour un traitement spécial concerna les aides-familiaux; en particulier, fallait-il inclure dans la population active tous ceux qui s'étaient déclarés spontanément aides-familiaux, quel que soit le nombre d'heures ou de jours travaillés pendant la période de référence La solution adoptée a consisté en premier lieu à demander si le départ de l'aide-familial entraînerait nécessairement le recrutement d'un salarié permanent. Auquel cas l'aide-familial est considéré comme faisant partie de la population active, en étant pleinement occupé. En 1978, ce type d'aides-familiaux a représenté les 2/3 de la catégorie, et 13 % de la population active pleinement occupée.

Une question complémentaire sur le rythme de travail (régulier à temps plein, régulier à temps partiel, occasionnel ou saisonnier à temps plein, occasionnel ou saisonnier à temps partiel) était posée au reste des aide-familiaux jusqu'en 1978. Cette question a été généralisée à l'ensemble des aide-familiaux en 1980, car en 1978, on a constaté qu'un certain nombre des aide-familiaux dont le départ ne nécessiterait pas le recrutement d'un salarié permanent, avaient néanmoins déclaré qu'ils travaillaient régulièrement à temps plein.

En ce qui concerne les aides-familiaux ne travaillant pas régulièrement à temps plein, la question se posait de savoir à partir de quel seuil d'activité (nombre d'heures par semaine) il convenait de les intégrer dans la population active.

Dans le cadre des enquêtes de 1976 et 1977, l'intégration des aides-familiaux dans le volume de la population active était liée au nombre d'heures travaillées durant la semaine de référence ; ainsi les aides-familiaux ayant travaillé moins de 15 heures (le tiers du temps) ont été éliminés de la population active.

Mais à partir de 1978, on s'est rendu compte qu'une telle démarche risquerait de négliger bon nombre d'aides-familiaux qui travaillent certes moins que la normale, mais qui accepteraient volontiers un travail de salarié si le marché de l'emploi le permettait. C'est notamment le cas des défaillants du système scolaire, qui après avoir vainement cherché du travail, se sont mis à aider leurs parents, en attendant que de nouvelles possibilités s'offrent à eux.

Afin d'éviter le risque de les éliminer systématiquement de la population active, alors qu'ils se considèrent eux-même comme chômeurs, une question relative à l'acceptation d'un emploi salarié a permis de les réintégrer éventuellement dans la population active, en tant que chômeurs potentiels.

#### d) - Le module salarié :

Pour les salariés, la question principale à résoudre était de distinguer les permanents des non permanents. On s'est refusé à classer les salariés à priori selon leur déclaration spontanée, entre permanents et non permanents, car la frontière entre ces deux notions est très floue, en particulier dans certains secteurs tels que l'Agriculture et le Bâtiment où un salarié peut arriver à être pleinement ou régulièrement employé, en changeant de branche (polyvalence) ou d'employeur.

L'enquête a opté pour la combinaison d'une série de trois critères : l'ancienneté dans l'emploi, la durée d'embauche pour ceux dont l'ancienneté est inférieure à 6 mois, le nombre d'employeurs.

Une telle combinaison devrait permettre de dégager des définitions plus précises de la permanence et de la non permanence : Est considérée comme non permanente, toute personne dont l'ancienneté dans l'entreprise est inférieure à 6 mois, dont la durée d'embauche actuelle est inférieure à 6 mois et qui a changé plus de deux fois d'employeur.

La confrontation de cette définition avec la déclaration spontanée sur le rythme de travail (régulier ou occasionnel, à temps plein ou à temps partiel) est possible et pourrait permettre d'éclairer la façon dont les individus interprêtent la question correspondante.

Par ailleurs, îl y a lieu de signaler que les salaries ont fait l'objet de questions relatives à la qualification et au salaire. Le salaire pris en considération est celui réellement perçu par l'intéressé, c'est-à-dire à l'exclusion de toute retenue à la source (Impôts, sécurité sociale), et y compris les primes et allocations familiales non intégrées dans le salaire.

# e) - Le module "Recherche d'un Emploi" :

Ce module d'adresse à toute personne active n'ayant pas travaillé le jour précédant l'enquête, pour autre cause que maladie ou congé.

Pour se conformer à la définition internationale du chômage (chômage au sens du BIT), une question préliminaire permet d'éliminer ceux des actifs qui cherchent un emploi comme indépendants à leur compte, et ceux qui ne cherchent pas à travailler.

Les véritables chômeurs à la recherche d'un emploi salarié ont été traités de façon classique, quant aux circonstances et à la durée du chômage, aux moyens utilisés pour la recherche d'un emploi, et à la qualification dont ils peuvent se prévaloir.

# B - Le traitement des inactifs :

Les enquêtes menées jusqu'à maintenant ont montré qu'une proportion relativement importante des personnes s'étant déclarées spontanément inactives, exerçaient en réalité une activité productive.

C'est le cas notamment des femmes et jeunes filles du milieu rural dont l'activité principale est constituée par les travaux ménagers, ce qui n'exclut évidemment pas l'exercice d'une activité secondaire, et en particulier la participation aux travaux agricoles, de façon régulière, saisonnière ou à temps partiel. Ne touchant pas directement le fruit de leur travail beaucoup de femmes se sont ainsi déclarées femmes au foyer, et donc ont été classées inactives. L'enquête 1977 a ainsi montré que ces femmes au foyer exerçant une activité marginale étaient au nombre de 259.000, soit 55 % de la population active féminine.

C'est le cas également d'un certain nombre de retraités, ou de vieillards qui s'étant déclarés inactifs, se sont avérés gérer une exploitation agricole (ou un établissement artisanal) : 20.000 inactifs géraient ainsi des exploitations agricoles en 1977.

Dans le but de repêcher, parmi les inactifs, les cas présentés ciàdessus, afin de les intégrer dans la population active, et le cas échéant dans la catégorie des chômeurs potentiels, un questionnaire spécifique a été rempli pour tout inactif âgé de 15 ans et plus.

L'emploi du temps de la semaine précédant l'enquêt a été relevé, pour dégager le nombre d'heures effectivement travaillées dans les activités suivantes : travaux agricoles, élevage et basse-cour, artisanat de la laine et du tapis, autres travaux d'artisanat, autres travaux.

D'autre part, une question sur l'acceptation d'un travail salarié a été posée à tous les inactifs. Le croisement de l'emploi du temps avec l'acceptation d'un travail salarié, permet de dégager les quatre catégories suivantes :

- Inactifs ayant travaillé plus de 15 heures durant la période de référence.
- Inactifs ayant travaillé moins de 15 heures et acceptant un travail salarié
- Inactifs ayant travaillé moins de 15 heures et n'acceptant pas un travail salarié.
- Inactifs n'ayant pas travaillé durant la période de référence et acceptant un emploi salarié.

La première catégorie peut être intégrée sans risque dans la population active marginale occupée. La seconde catégorie peut être également intégrée à la population active marginale, dans la catégorie des chômeurs potentiels.

On serait enclîn à exclure la troisième catégorie de la population active, mais il se peut que la semaine de référence ait un caractère exceptionnel, et occulte une participation active à des travaux saisonniers.

Quant à la quatrième catégorie, elle pose un double problème. D'une part la semaine de référence peut, comme précédemment, être exceptionnelle, et par ailleurs, cette main d'oeuvre est disponible sur le marché de l'emploi, et peut même se manifester en premier rang lorsqu'une offre d'emploi de présente.

Dans l'enquête de 1980 et pourla seule région du Nord+Ouest si l'on fait rentrer cette dernière catégorie dans la population active, les actifs marginaux ayant déclaré accepter un emploi salarié représenteraient près de 18 % de la population active totale.

#### CONCLUSION

Enfin de compte, le fil conducteur que l'on ne peut ne pas avoir remarqué à travers l'exposé qui précède est bien la volonté de dépasser la déclaration spontanée des individus afin de décéler de véritables actifs parmi les inactifs, et subsidiairement de faux actifs parmi les actifs déclarés.

Même si elles ont abouti à la publication de résultats, les enquêtes tunisiennes n'ont pas voulu se prononcer de façon définitive sur les catégories qu'il convient de ranger dans la population active occupée et dans la population active non occupée, ni même d'ailleurs sur la définition de ces catégories. Toutes les modulations restent possibles en ce qui concernent les actifs marginaux, les actifs sous employés et les chômeurs potentiels.

Il est bien évident en effet que l'intégration ou non de ces catégories risque de se traduire par des variations substantielles du niveau du chômage, et du taux de chômage. Mais les planificateurs doivent se garder de rejeter l'întégration de ces catégories, sans examen approfondi de la question. Car - et nous revenons ici à notre point de départ sur les caractéristiques spécifiques de l'emploi et du chômage dans un pays comme la Tunisie - une politique de création d'emplois par implantation régionale d'unités de production peut très bien ne pas éponger le chômage réel tel qu'il ressort des statistiques officielles, mais simplement attirer le actifs marginaux et même des inactifs recherchant un emploi salarié. De telles situations ne sont pas rares, et se traduisent généralement par un gonflement artificiel des demandes d'emplois dans les bureaux de placement, à tel point que l'on serait tenté d'énoncer ca nouveau paradoxe entre offre de travail et offre d'emplois la création d'emplois peut se traduire par une augmentation du chômage ! Tant il est vrai que ces catégories d'actifs marginaux peuvent perturber le marché de l'emploi, et qu'il est donc de toute première importance de les rendre "visibles" aux yeux du planificateur.

Les enseignements des enquêtes sur l'emploi sont ainsi nombreux et essentiels. En particulier, l'importance des résultats qu'est en train de fournir l'enquête emploi 1980, qui portait sur un échantillon de 60.000 ménages (1/20), fait que l'on est en droit de se demander s'il n'y aurait pas plus à attendre des progrès de cette technique d'enquête, que des Recensements décennaux de Population, pour la connaissance du phénomène. La taille substantielle de l'échantillon, la réduction du déroulement des opérations dans le temps (3 mois actuellement) pourraient en effet l'imiter les variations aléatoires non significatives de véritables changements et permettre de donner des résultats suffisamment détaillés par branches d'activités et catégories professionnelles.

Soulignons enfin, pour terminer, que l'enquête budget consommation de l'I.N.S. a été menée sur un sous-échantillon de l'enquête emploi (6000 ménages). Au delà de l'intérêt que cela représente en l'état actuel des choses, ne peut-on imaginer dans l'avenir un tirage raisonné de ce sous-échantillon, à partir des résultats de l'enquête emploi ? on s'orienterait ainsi progressivement vers des enquêtes emploi/revenus permettant de mieux comprendre certaines situations, de sous emploi en particulier, et que des monographies catégorielles éclaireraient de façon plus qualitative.

Il est permis deepenser que c'est dans une telle voie que devraient s'engager les recherches dans l'avenir, et les enquêtes tunisienne sur l'emploi y auront apporté leur contribution.

Même si certaines améliorations Techniques doivent être apportées sur certains points particuliers (comme par exemple l'allongement de la période de référence par les actifs marginaux).